

Association APURSETAP
Place de l'Amitié
89 Route de Kerfily
29280 Loc Maria Plouzané

08 71 21 66 42

Monsieur le Directeur de l'OPAC
Monsieur Quiniou
68, rue de Glasgow
29200 BREST

Lettre ouverte et recommandée avec AR
apursetap@wanadoo.fr

Loc Maria Plouzané le mardi 16 mai 2006

Monsieur

Certains de vos locataires sont victimes de l'irradiation des ondes électromagnétiques pulsées des antennes relais de la téléphonie mobile, et malades en lien direct avec ces ondes électromagnétiques pulsées de cette téléphonie mobile.

Notre association n'a que le rôle d'alerter et d'informer celles et ceux qui sont dans l'ignorance de la vérité.

Nous sommes également à l'écoute des citoyens qui n'en peuvent plus de vivre dans des conditions scandaleuses depuis que des antennes relais ont été posées au dessus, en face, à côté de leur lieu de vie.

Le problème n'est pas brestois, ni finistérien, il est européen, et il serait temps de prendre des informations sur le sujet autres que celles que veulent bien vous donner les médias et tous ceux qui gravitent autour de l'argent de la téléphonie mobile.

Nous vous invitons à prendre au sérieux les personnes qui depuis plusieurs mois vous demandent de les écouter. Cherchez une seule raison pour laquelle des locataires heureux de vivre dans leur logement, depuis plus de 25 ans pour certains, auraient subitement envie de quitter ce qui représente un passé qui est le leur et auquel ils tiennent plus que tout ? C'est leur vie, leurs voisins, leurs amis... pourquoi s'en séparer ?

Un peu de jugeotte suffit à comprendre, à défaut de ne pas être informé correctement sur les dangers des ondes électromagnétiques pulsées, qu'il ne s'agit pas de caprices, mais d'un véritable problème sanitaire. D'autant que ce n'est pas une personne, mais plusieurs qui rencontrent des difficultés. Tous ces locataires OPAC ne perdent pas la tête subitement !

La liste des maux est aussi longue que celle que vous trouverez dans le document joint du Docteur Roger Santini.

Nous avons pris des mesures dans quelques appartements, et effectivement nous sommes en dessous des normes ! Mais quelles valeurs ont ces mesures puisque certains sujets dits Electrosensibles sont malades à des puissances bien en dessous de la norme fixée par un décret ! Il faut penser « Humain » et non bureaucratie.

Il faut tenter soi même les expériences pour peut-être mieux comprendre. Nous pouvons vous proposer une chambre à coucher durant trois mois à 06 volt/m avec toutes les 9 secondes une pointe à 1 volt/m.

Vous y dormez durant trois mois, puis la journée vous passez dans le salon pour y travailler, toujours à 0,6 volt/m, pour vous trouver dans les conditions d'un retraité qui reste chez lui, et dans trois mois vous nous dites combien de comprimés d'aspirine vous avez ingurgités ?

Pendant ce temps, nous sommes prêts, à nos frais, d'heberger vos locataires.

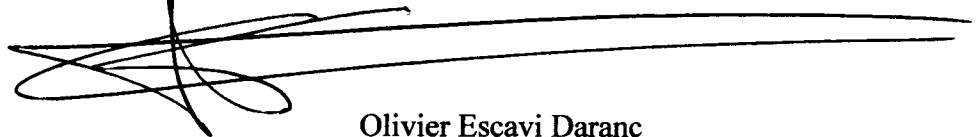
Par rapport à ce que représente la somme totale des loyers du parc HLM, ce ne sont pas des contrats avec les opérateurs entre 5 et 7 mille euros par antenne et par an qui vous rapportent au point de négliger le bien être et la santé des locataires ?

Il va donc peut-être falloir trouver d'autres solutions pour que la téléphonie mobile fonctionne. Par exemple qu'il n'y ait pas d'immeubles en face des antennes ou alors que les appartements qui se trouvent dans les faisceaux ne soient plus loués ?

Ou encore que les anciens locataires qui désirent quitter leur logement soient relogés dans des endroits sans antennes, et que les nouveaux qui vont les remplacer soient informés et qu'ils tiennent à leur tour l'OPAC informé de leurs nouveaux problèmes de santé depuis qu'ils ont emménagé. Peut-être faire passer des tests pour savoir s'ils sont electrosensibles ?

Maintenant vous faites partie des personnes qui ont été informées par une association, qui depuis plusieurs années se préoccupent des problèmes des riverains d'antennes et utilisateurs de portables. Vous ne pourrez pas dire plus tard : Je ne savais pas. Aujourd'hui, vous savez.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Olivier Escavi Daranc

Joint à ce courrier postal les arguments scientifiques justifiant l'application immédiate du principe de précaution du Docteur d'Etat ès-sciences Roger Santini.

Visite à faire sur Internet : <http://www.next-up.org>